



## FEDE FLASH

N° 168  
JANVIER 2023

2023 se présente comme une belle année pour notre mouvement.

En effet, elle va s'appuyer sur les quelques avancées constatées en 2022, même si celles-ci n'ont pas été à la hauteur de nos espérances. Citons toutefois l'évolution de l'article 224-11 qui insiste sur la notion « **représente et accompagne les personnes accueillies en protection de l'enfance** », sans retirer le « **participe à l'effort d'insertion sociale** ».

Nous notons également un rapport nouveau avec le Ministre qui a pris en compte notre besoin de structurer le mouvement avec un poste de chargé de mission maintenant financé.

Plusieurs projets de création ou de relance d'associations départementales ont nécessité un accompagnement de la fédération. C'est ainsi que les missions dans les territoires ultramarins ont permis la naissance de celle de Martinique et probablement un renforcement de notre présence dans ces territoires.

D'autres projets en métropole sont en gestation et ce début d'année démarre avec la naissance d'une association dans l'Yonne. Des initiatives bien avancées s'organisent dans d'autres départements.

Je formule cette année, pour vos associations et celles en devenir, des vœux de réussite pour notre action quotidienne en faveur des sortants et de la représentation des enfants confiés, ainsi que pour la réussite des projets de partenariat au niveau national qui auront des retombées départementales.

Cette dynamique n'est possible que grâce à l'engagement de tous nos militants. Soyez-en remerciés.

**Bonne et heureuse année tant sur le plan personnel que sur le plan associatif.**

### CONGRES NATIONAL 4 et 5 MARS 2023

L'ADEPAPE des Bouches du Rhône accueillera notre 65ème congrès annuel les 4 et 5 mars au Palais du Pharo à Marseille. L'association vous a envoyé les éléments nécessaires pour l'organisation de votre déplacement et de votre séjour.

A l'issue du prochain CA fédéral (le 28/01) nous vous enverrons les modalités d'inscriptions de votre délégation auprès des instances fédérales.

Nous invitons Madame Charlotte CAUBEL, Secrétaire d'Etat à l'enfance, à l'ouverture des travaux de ce congrès, au cours duquel nous renouvellerons la signature d'une nouvelle convention avec la Direction Générale de la PJJ, comme en 2019.

Nous vous espérons nombreux à cet événement majeur de la vie de votre Fédération.

## GIP « France Enfance Protégée »

En application de la loi « protection des enfants » de février 2022, la gouvernance de la politique de protection de l'enfance est réorganisée à compter de ce début d'année. Ainsi le GIP Enfance en danger cède la place à un nouveau GIP (Groupement d'Intérêt Public) qui prend le nom de GIP France Enfance Protégée.

La loi de février 2022 crée cette nouvelle instance qui regroupe toutes les instances relatives à la protection de enfance : le CNPE, l'ancien GIPED (ONPE et SNATED 118), le CNAOP et le CNA .

L'assemblée générale constitutive a eu lieu le 5 janvier 2023. Le collège des 15 associations a désigné notre Fédération pour siéger au CA parmi les 10 associations qui y participent. Par ailleurs, et toujours en accord avec le collège concerné, nous siégerons au bureau aux côtés de la « Voix de l'enfant ».

La présidence est assurée par Madame Florence DABIN, présidente du Conseil départemental du Maine et Loire, Vice-Présidente de l'Assemblée des Départements de France. Madame Geneviève AVENARD, ancienne Défenseuse des Enfants est nommée personne qualifiée dans cette instance.

Déjà participant au CA de l'ex GIPED, nous mesurons la confiance et l'honneur qui nous sont faits, et bien sûr la responsabilité qui nous incombe.

Il nous restera à confirmer ou désigner de nouveaux représentants notamment au CNPE et au CNA, lorsque nous serons prochainement sollicités.

## Parution des Décrets des Lois de 2022

Les lois publiées en Février 2022, relatives à la protection des enfants et à l'adoption sont en attente des décrets d'application, pour trouver leur pleine mise en place.

Concernant la **loi de « Protection des Enfants »** sont parus, les décrets suivants :

- Le 05/08/2022 : l'accompagnement vers l'autonomie des jeunes majeurs
- Le 31/12/2022 : référentiel national de l'évaluation des situations des enfants en danger ou risque de danger, le CNPE, l'expérimentation du Comité Départemental pour la protection de l'enfance.

Concernant la **loi sur « la réforme de l'adoption »**, les décrets ne sont pas parus à ce jour (nous avons participé aux groupes de travail).

Nous ferons un document récapitulatif, lorsque tous les décrets seront parus afin de vous faciliter la lecture des modifications législatives en cours, comme nous l'avons fait pour la loi du 14 Mars 2016 (à noter que ce document est à disposition sur le site internet de la FNADEPAPE, à la rubrique « travaux publiés »).

## Assises de la Protection de l'Enfance

La Fédération Nationale participe au COPIL de la préparation des Assises 2023 et bien sûr, nous avons confirmé notre participation active aux deux journées des 29 et 30 Juin 2023 à Nantes.

Le thème de ces journées portera sur « les 1000 premiers jours de l'enfant : mieux prévenir, mieux protéger ».

Le programme est en cours d'élaboration que nous vous transmettrons dès sa finalisation fin février 2023.

## Projet de documentaire

Nous vous avons fait part, dans le Fédé-Flash de décembre dernier, de la sollicitation d'un journaliste qui souhaite mettre en valeur la parole des jeunes de notre réseau qui peuvent s'exprimer sur leur entrée dans leur vie d'adulte.

Le journaliste nous sollicite à nouveau, c'est pourquoi nous renouvelons notre appel à volontariat pour y contribuer.

N'hésitez pas à nous remonter les coordonnées des personnes intéressées. D'avance nous vous en remercions.

## Livret « Léa devient pupille »

Les livrets sont arrivés chez les différents responsables de notre Fédération dans les ADEPAPE de : la Drôme, la Dordogne, la Haute Garonne, la Meurthe et Moselle, le Puy de Dôme et le Var.

Rapprochez-vous des personnes suivantes, pour récupérer les documents afin de les remettre aux jeunes ou services concernés : Noël, Gheorghe, Claude, Norbert, Martine, Monique et Marc-ceau.

## Partenariats

### Avec la CNAPE (Convention Nationale des associations de protection de l'enfant)

Le Président a rencontré Pierre-Alain SARTHOU, nouveau directeur général de la CNAPE qui regroupe des associations gestionnaires de structures privées en établissement ou en milieu ouvert et prévention.

Cette initiative a pour but de renforcer et formaliser les relations partenariales au travers d'actions ciblées.

### Avec l'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales) et EFA (Enfance et Familles d'Adoption)

Pour le renouvellement du livret concernant le Conseil de Famille, dès que les textes seront établis et pour engager une action de formation commune des membres des conseils de famille, tel que prévu par la loi.

## Distinction

**Monique FERREIRA**, Présidente de l'ADEPAPE d Puy de Dôme et Vice-Présidente de notre Fédération est distinguée dans l'Ordre National du Mérite au grade de Chevalier.

**Roland BONNAIRE**, Président de l'ADEPAPE de la Côte d'Or, est distingué dans l'Ordre National du Mérite au grade de Chevalier.

Félicitations à tous deux et merci pour l'honneur fait à notre mouvement.

## Décès

L'ADEPAPE du Vaucluse nous signale le décès de Madame AVY, fidèle administratrice de leur association, proche de celle de l'Hérault également.

Nous nous souvenons également de son mari, Christian, ancien directeur de l'ASE du Vaucluse qui était devenu très proche de notre mouvement. Toutes nos condoléances à tous ceux qui ont pu connaître Mme AVY.

## Changement de président

L'ADEPAPE 64 (Pyrénées Atlantiques) : **Monsieur Thomas BALS** succède à Madame POUHEY-PEYRUCQ, à la présidence de l'association. Nous félicitons le nouveau président et remercions Bernadette pour le travail accompli.

Merci à l'engagement de Michel POCHAT et Norbert VIEILLAME pour leur accompagnement de la nouvelle équipe.